

COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

AVIS n° 2024/04/18-4

Tarifification du dispositif « Ecri+ », à compter de 2024

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 18 avril 2024, sous la présidence de M. Eric Berton, président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Considérant le projet d'établissement DREAM U d'offrir des parcours personnalisables aux étudiants, dans le cadre de la construction de la nouvelle offre de formation 2024,

Considérant les niveaux de compétences proposées par la certification Ecri+ choisie par l'établissement,

Après examen,

Article unique :

REND UN AVIS FAVORABLE sur la tarification de la certification « Ecri+ », à compter de 2024.

Cet avis est adopté à l'unanimité.

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 18 avril 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université